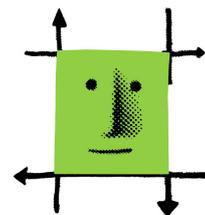




NGO
SHIPBREAKING
PLATFORM



ROBIN DES BOIS

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
F- 75007 Paris
E-mail : irep@ecologie.gouv.fr
Fax : +33 1 42 19 14 68

ENVOYE PAR FAX ET E-MAIL

COPIE ENVOYEE A: la Commission Européenne, le Point Focal de la Convention de Bâle et le Secrétariat de la Convention de Bâle

URGENT

Objet : exportation illégale du *SeaFrance Cézanne* et du *SeaFrance Renoir*

Chère Mme Nathalie Kosciusko-Morizet,

22 novembre 2011

La NGO Shipbreaking Platform est une coalition internationale d'organisations agissant pour la protection de l'environnement et des droits de l'Homme qui recherchent des solutions éthiques et écologiques à la crise actuelle représentée par le démantèlement des navires. Robin des Bois travaille sur le dossier de la démolition des navires depuis des années. La Plateforme et Robin des Bois ont récemment appris que l'Etat français a exporté en Inde deux bateaux en fin de vie, ce qui est contraire à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination.

Ces bateaux sont le *SeaFrance Cézanne* (rebaptisé *Western Light*) et le *SeaFrance Renoir* (rebaptisé *Eastern Light*), tous deux appartenant à l'Etat français via la société de chemin de fer nationale SNCF. Les bateaux ont quitté le port de Dunkerque pour les chantiers de démantèlement d'Alang en Inde, le 20 septembre dans le cas du *Renoir* et le 7 octobre dans le cas du *Cézanne*. La structure de ces bateaux contient des substances et équipements comme l'amiante, les PCB, les peintures toxiques, les boues d'hydrocarbures, les détecteurs de fumées radioactifs, soit des matériaux classifiés comme dangereux par la Convention de Bâle.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement français de prendre urgemment les actions nécessaires concernant l'exportation illégale du *SeaFrance Cézanne* et du *SeaFrance Renoir*.

Il y a déjà de nombreux mois, avant que les bateaux ne quittent Dunkerque, des associations de la société civile^[1] ont fait part dès août 2010 de leur inquiétude concernant la volonté cachée de la société SeaFrance, dépendant de la SNCF, de se débarrasser en Asie des bateaux et des déchets toxiques contenus dans leurs structures. Après avoir tenté de brouiller les pistes en rebaptisant les bateaux et en changeant leur pavillon, la société a révélé sa véritable motivation: tant le *Cézanne* que le *Renoir* ont été vendus pour être démantelés en Asie du Sud, dont les chantiers sont reconnus mondialement comme des lieux sans loi où même les droits de l'Homme et les standards environnementaux les plus basiques ne sont pas respectés.

L'Inde, en tant que pays d'importation, et la France, en tant que pays d'exportation, sont signataires de la Convention de Bâle. En tant qu'Etat membre de l'Union Européenne, la France doit aussi respecter la Régulation (EC) No 1013/2006 sur les exportations de déchets qui transpose la Convention de Bâle en directive communautaire et inclut le "Basel ban" qui interdit l'export de déchets dangereux vers des pays non-membres de l'OCDE pour y être abandonnés.

Dans le cas du porte-avion français *Clémenceau*, qui fut exporté depuis la France vers l'Inde par le Ministère de la Défense en 2006, les tribunaux français donnèrent tort à la Défense et rappelèrent clairement que la Convention de Bâle est applicable à *tous* les bateaux qui sont la propriété des pays ayant signé la convention, sans ambiguïté. Il fut donc décidé que le *Clémenceau* avait été exporté illégalement vers l'Inde et il fallut ensuite le rapatrier en France. D'ailleurs depuis, la Marine Nationale envoie ses vieux navires à démanteler dans des pays de l'Union Européenne et avec le dossier d'exportation réglementaire en accord avec la Convention de Bâle.

Tout comme le *Clémenceau*, le *Cézanne* et le *Renoir* - tant qu'ils ne seront pas totalement décontaminés - doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les termes de la Convention de Bâle et de la Régulation européenne (EC) No 1013/2006 sur l'exportation des déchets. Considérant que la société française SNCF et la société allemande Condor Maritime Benow (le dernier bénéficiaire des navires) ont pris la décision de se débarrasser des bateaux avant que ceux-ci ne quittent le port de Dunkerque, les législations internationales et européennes mentionnées ci-dessus sont d'application et la France doit rapatrier les bateaux.

A l'heure actuelle et dans un futur proche, la Convention de Bâle a et conservera l'autorité sur le mouvement transfrontière des bateaux. Ceci fut clairement soutenu par les signataires de la convention, y compris la France, via la Basel Decision VII/26 qui déclare qu'un bateau peut être considéré comme un déchet par la Convention de Bâle et que les bateaux contiennent souvent des substances dangereuses selon les critères de la convention. Précisément en ce qui concerne les bateaux, la déclaration avance que "*les Parties doivent remplir leurs obligations conformément à la Convention de Bâle, quand cela est applicable, en particulier leurs obligations concernant le consentement informé préalable, la réduction*

des mouvements transfrontières des déchets dangereux et les principes de gestion économiquement rationnelle”.

Nous espérons que la France respectera les lois internationales et européennes et nous vous encourageons, une fois de plus, à prendre les mesures nécessaires et rapatrier immédiatement les bateaux en France.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez débattre de cette affaire avec nous.

Nous vous prions d’agréer, Mme la Ministre, nos salutations cordiales.

Ingvild Jenssen
Directrice
NGO Shipbreaking Platform
Rue de La Linière 11
B – 1060 Bruxelles
Tél : +32 2 6094 419

Jacky Bonnemains
Président
Robin des Bois
14 rue de l’Atlas
FR – 75019 Paris
Tél : +33 1 48 04 09 36

Au nom des ONG suivantes: *Ban Asbestos Network, Bangladesh Environmental Lawyers Association, Bangladesh Institute for Labour Studies, Basel Action Network, Bellona Europa, Corporate Accountability Desk India, European Federation for Transport and Environment, Greenpeace, North Sea Foundation, OSHE, Robin des Bois, Sustainable Development Policy Institute Pakistan, The International Federation for Human Rights, and Young Power in Social Action.*

*Pour plus d’informations, visitez www.shipbreakingplatform.org

[1] Robin Des Bois :

<http://www.robindesbois.org/communiqués/demolition/2010/seafrance.html> : Cézanne et Renoir une nouvelle exposition en Asie, 27 août 2010

http://www.robindesbois.org/dossiers/demolition_des_navires/a_la_casse_24.pdf - A la casse.com » n°24, page 4-6 (pdf – 2,64 Mo) – août 2011.